



LA TEOM*i*

UNE ÉVOLUTION DE MA TAXE DÉCHETS ET DE MES HABITUDES !

NOUVEAU MODE DE CALCUL , DÉPLOIEMENT DU CONTRÔLE D'ACCÈS, SUIVI DES DÉPÔTS EN LIGNE.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TEOM*i*



LE MODE DE CALCUL



TEOM*i*

UN IMPÔT LOCAL COMPOSÉ DE 2 PARTIES :

PART FIXE

UNE PART FISCALE, TOUJOURS CALCULÉE SUR LA VALEUR LOCATIVE DU LOGEMENT OU DU LOCAL.



PART VARIABLE

CALCULÉE EN FONCTION DU VOLUME DE DÉCHETS PRODUIT SUR UNE ANNÉE CIVILE.

Le tarif au litre sera voté chaque année.



JE SUIS PROPRIÉTAIRE

la première TEOM*i* apparaîtra sur ma feuille d'impôt 2025 par rapport à ma production de déchets de 2024 (ou de la production de déchets de mon locataire).

JE SUIS LOCATAIRE

mon propriétaire répercutera la TEOM*i* dans mes charges locatives.



1 VIDAGE = 1 COMPTAGE

Pas de pesée, pas de forfait : chaque vidage de bac ou chaque dépôt de sac poubelle dans le conteneur collectif est compté dans le calcul de ma part variable.



La TEOM*i* ne concerne pas les emballages triés dans le bac jaune ou ceux apportés dans un conteneur collectif jaune.



REMPLI OU À MOITIÉ REMPLI = MÊME PRIX !

La part variable est prise en compte dès le premier vidage du bac ou dès le premier dépôt de sac dans un conteneur collectif.

Pour maîtriser ma taxe, je pense à trier tous mes déchets !

À RETENIR

La TEOM*i* n'est pas un impôt supplémentaire mais un mode de calcul différent.

Elle reste un impôt local avec l'introduction d'une part variable dans le calcul de la taxe. La **part fiscale**, basée sur la valeur locative du logement ou du local, sera réduite pour faire place à une **part variable** calculée sur la production de déchets de chacune et chacun.

Le 1^{er} janvier 2025, créez votre compte usager <https://smectom.ecocito.com> et consultez vos dépôts en déchèterie et en conteneur collectif.



MA CARTE D'ACCÈS

POUR QUOI FAIRE ?

1 DÉPOSER SES SACS POUCELLE DANS UN CONTENEUR COLLECTIF À ORDURES MÉNAGÈRES

Même si vous possédez un bac individuel, votre carte d'accès vous permet le dépôt d'ordures ménagères dans un conteneur collectif. Chaque dépôt de sac sera ajouté au calcul de votre part variable, comme lors des levées du bac individuel gris.



2 ACCÉDER AUX 7 DÉCHÈTERIES DU SMECTOM DU PLANTAUREL

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025, LA CARTE D'ACCÈS SERA OBLIGATOIRE pour déposer vos déchets dans l'une des 7 déchèteries du SMECTOM. Les dépôts resteront gratuits pour les particuliers. Les professionnels continueront d'être facturés.

Déchèterie

Foix, Arignac,
Villeneuve d'Olmes,
Varilhes, Le Fossat,
Lézat-sur-Lèze,
Les Bordes-sur-Arize



UN PROBLÈME AVEC VOTRE CARTE ?

CETTE CARTE VOUS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE et ne peut en aucun cas être cédée ou prêtée à d'autres personnes que celles de votre foyer. Une seule carte gratuite est délivrée par foyer.

PERTE DE SA CARTE

En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera délivrée et l'ancienne désactivée. Le remplacement de la carte sera facturé 10 € si elle est retirée dans les locaux du SMECTOM, et 12 € si elle est expédiée par voie postale.

VOL DE SA CARTE

En cas de vol, il faudra fournir un justificatif de dépôt de plainte à la gendarmerie pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle carte gratuitement.

DYSFONCTIONNEMENT

En cas de dysfonctionnement de votre carte, elle sera échangée gratuitement.

PENSEZ À RENDRE VOTRE CARTE !

EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT :

- Si vous êtes propriétaire de votre logement, restituez la carte au SMECTOM du Plantaurel.
- Si vous êtes locataire, restituez votre carte à votre propriétaire.

UN PROBLÈME AVEC VOTRE CARTE ? UNE QUESTION SUR LA TEOM ?



tarification.incitative@smectom.fr / 05 61 68 02 02 / www.smectom.fr

SMECTOM du Plantaurel - Las Plantos, 09120 VARILHES - contact@smectom.fr





PERMANENCES DE RETRAIT DE LA CARTE D'ACCÈS

LAVELANET	Lundi 21, mardi 22, mercredi 23 octobre	10h à 19h	Mairie, salle Louis Monié 7 av. Alsace-Lorraine
SAURAT	Jeudi 24 octobre	10h à 19h	Maisou d'Amount - RD 618
ARIGNAC	Lundi 28, mardi 29, mercredi 30 octobre	10h à 19h	Mairie, salle du Conseil, 1 place de la Mairie
LE FOSSAT	Mardi 5 novembre Mardi 12 novembre Mardi 19 novembre	8h30 à 12h	Site du SMECTOM- Route de Foix
MONTSÉGUR	Vendredi 8 novembre	10h à 19h	Mairie, salle municipale 32 rue du village
SAINT-JEAN-DU-FALGA	Mercredi 20 novembre Mercredi 27 novembre	10h à 19h	Salle Aragon 12 rue de la République
NIAUX	Lundi 25 novembre	10h à 19h	Mairie, salle Paul Delpy Place de la Mairie
FOIX	Mardi 26 novembre Jeudi 28 novembre Vendredi 29 novembre	10h à 19h	Centre culturel 108 av. Charles de Gaulle
PAMIERS	Lundi 2 décembre Mardi 3 décembre Mercredi 4 décembre Vendredi 6 décembre	13h30 à 19h	Salle Crieu 26 bis bd Delcassé
VARILHES	Lundi 9 décembre Mardi 10 décembre Mercredi 11 décembre Jeudi 12 décembre Vendredi 13 décembre	8h30-12h30 13h30-17h	SMECTOM Las Plantos

REmplir le **FORMULAIRE** AVANT DE SE RENDRE À L'UNE DES PERMANENCES

MI-OCTOBRE, CERTAINS PROPRIÉTAIRES VONT RECEVOIR, PAR VOIE POSTALE, UN COURRIER D'INFORMATION ACCOMPAGNÉ D'UN FORMULAIRE

- Vous êtes propriétaire et vous avez reçu le courrier : veuillez vous présenter à l'une des permanences de retrait avec le formulaire intégralement complété.
- Si vous êtes locataire et que votre propriétaire ne peut se déplacer, il devra vous remettre le formulaire complété.

